

FICHE D'INSCRIPTION A LA DEMI-PENSION

La demi-pension est un service facultatif proposé aux élèves et aux personnels de l'établissement.
La demi-pension est ouverte du lundi au vendredi, tous les jours ouvrables de l'année scolaire de 11h30 à 13h15.

I – MODALITES D'INSCRIPTION 2025.2026

Les dossiers d'inscription sont à déposer complets auprès de l'intendance, **avec un chèque de 40 euros (minimum), uniquement pour les nouveaux élèves**, à l'ordre de l'Agent Comptable du Lycée Albert Einstein.

***Dans le cas, d'une réinscription vos identifiants d'accès à la plateforme ALISE restent inchangés, vous permettant ainsi de réapprovisionner votre compte de restauration par carte bancaire.**

II – TARIFICATION ANNEE 2025.2026

La tarification sociale basée sur les ressources des familles est mise en œuvre par le Conseil Régional d'Ile-de-France. **Tarification au quotient familial** selon une grille tarifaire de 10 tranches :

tranche	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
Q.F	< 183 €	< 353 €	< 518 €	< 689 €	< 874 €	< 1 078 €	< 1 333 €	< 1 689 €	< 2 388 €	> 2 388 €
	0.50 €	1.80 €	2.02 €	2.23 €	2.45 €	2.66 €	2.86 €	3.43 €	4.01 €	4.58 €

La présentation de l'**attestation de paiement CAF** où figure l'enfant est obligatoire lors de l'inscription. Sans ce document, le repas est facturé au tarif maximum (**4,58 euros**)

III – ACCES A LA DEMI-PENSION

L'accès se fait sur réservation et nécessite un crédit suffisant.
Les élèves se présentent, obligatoirement, avec leur badge.

**IV – PAIEMENT**

- **PAR CARTE BANCAIRE** : Via l'ENT, www.monlycee.net, ou le site du lycée sur l'application réservation de repas ALISE
- **PAR CHÈQUE ou ESPÈCES** : **A l'intendance**, chèque à l'ordre de l'Agent Comptable du Lycée Albert Einstein
- **Identifiant et mot de passe** : Les élèves réinscrits gardent leur identifiant et mot de passe. Pour les nouveaux inscrits : L'identifiant et le mot de passe seront envoyés aux familles (documents remis aux élèves et mail envoyé à la rentrée)

V – LA RESERVATION DES REPAS EST OBLIGATOIRE

- **Les réservations peuvent se faire un mois à l'avance et jusqu'à la veille minuit.**
 - Les annulations de réservation peuvent se faire jusqu'à la veille minuit.
 - **En ligne via l'ENT ou le site du lycée**: <http://www.lyc-einstein-ste-genevieve.ac-versailles.fr/>, icône "toque verte" Réservation Repas ALISE.
 - **Aux bornes de réservation**, avec le badge (hall d'entrée et au 2ème étage près de la vie scolaire)
- RAPPEL : Un repas réservé est un repas payé : Le repas réservé est préparé par la cuisine, et sera facturé même s'il n'est pas consommé.**

↓ Coupon à remettre à l'intendance avec l'attestation de paiement CAF et le chèque* ↓
✂-----

DEMANDE D'INSCRIPTION A LA DEMI-PENSION

NOM :

PRENOM :

NIVEAU (pour 2025/2026) :

CHEQUE DEPOSE*: ☐ oui ☐ nonPHOTO*: ☐ oui ☐ nonAttestation paiement CAF : ☐ oui ☐ non

***(UNIQUEMENT POUR LES NOUVEAUX ELEVES)** la carte de lycée est à conserver d'une année sur l'autre

Date :

Signature des parents :

Lycée Albert Einstein Sainte Geneviève des bois – Service intendance - 01.69.46.11.11

L'INSCRIPTION À LA RESTAURATION SCOLAIRE AU LYCÉE

MODE D'EMPLOI



Un repas complet et équilibré accessible à tous les élèves...



...à un tarif juste adapté à vos ressources



QUI EST CONCERNÉ ?

- Tous les élèves et apprentis scolarisés dans un lycée public d'Île-de-France.

COMMENT VOUS INSCRIRE ?

- Toutes les modalités d'inscription sur www.iledefrance.fr/equitables ou en scannant ce QR code :



QUEL TARIF VOUS SERA APPLIQUÉ ?

- La Région Île-de-France finance la différence entre le coût du repas et le tarif payé par la famille (de 54 à 98 % en fonction de votre quotient familial) et, pour la 5^e année consécutive, gèle le tarif de la tranche A pour soutenir les foyers les plus modestes.

Tarifs des repas pour l'année scolaire 2025-2026, à payer au ticket ou au forfait :

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
TRANCHES DE QUOTIENT FAMILIAL	≤ 183	≤ 353	≤ 518	≤ 689	≤ 874	≤ 1078	≤ 1333	≤ 1689	≤ 2388	> 2388
TARIFS AU TICKET	0,50 €	1,80 €	2,02 €	2,23 €	2,45 €	2,66 €	2,86 €	3,43 €	4,01 €	4,58 €
TARIFS AU FORFAIT*	0,20 €	1,50 €	1,72 €	1,93 €	2,15 €	2,36 €	2,56 €	3,13 €	3,71 €	4,28 €
Prise en charge Région sur le coût moyen d'un repas (10 €)	95 à 98%	82 à 85%	80 à 83%	78 à 81%	76 à 79%	74 à 77%	72 à 75%	66 à 69%	60 à 63%	54 à 57%

(*) Lorsque le régime d'inscription déterminé par le conseil d'administration du lycée est au forfait, les familles bénéficient d'un abattement de 0,30 € par repas.

Bon à savoir

En cas de difficultés liées à votre situation professionnelle, familiale ou administrative, vous pouvez prendre contact avec le personnel de l'intendance et l'assistante sociale de votre lycée.

Besoin d'aide ?

Contactez l'assistance téléphonique au
0 800 075 065
(numéro gratuit)



du 14 mai au 12 juillet 2025 et
du 25 août au 11 octobre 2025

- lundi : 8h30 - 18h
- mardi, mercredi, jeudi : 8h30 - 19h
- vendredi : 8h30 - 17h
- samedi : 9h - 12h

Plus d'informations ?



www.iledefrance.fr/equitables

Restauration scolaire 2025-2026

Bénéficiaire de la tarification au Quotient Familial pour tous les élèves
scolarisés dans un lycée public d'Île-de-France.

Pour les familles allocataires CAF

→ EDITER UNE ATTESTATION REGION QF CAF SUR LE SITE DE LA REGION

1. Rendez-vous sur www.iledefrance.fr/equitables pour consulter les tarifs et accéder à la calculette ou directement sur : www.calculette-qf.iledefrance.fr, pour toute question, composez le **0 800 075 065**, appel gratuit depuis un poste fixe
2. Créer un compte avec **Île-de-France connect** ou authentifiez-vous en vous connectant avec un service partenaire : **FranceConnect** ou **monlycee.net (ENT)**.
3. Choisissez l'année scolaire de l'inscription future et sélectionner « scolarisation publique »
4. Cliquez sur « oui je suis allocataire CAF »
5. Munissez-vous du **code postal** de votre domicile et de votre n° DOSSIER CAF (anciennement intitulé « n° allocataire CAF ») et rendez-vous sur la calculette du site www.iledefrance.fr/equitables ou sur www.calculette-qf.iledefrance.fr pour obtenir votre attestation de quotient familial Région - CAF. **Cette attestation est renseignée directement par le site de la CAF et est l'équivalent d'une attestation de paiement CAF** ou figure le QF et les membres du foyer. Recevez-la **par courriel ou téléchargez-la**. Conservez une **copie de votre attestation** si une justification vous est demandée.



Si votre numéro de dossier CAF n'est pas reconnu par la calculette, retournez en arrière et cliquer sur « non je ne suis pas allocataire CAF » (voir paragraphe « non-allocataire CAF »)

→ EDITER UNE ATTESTATION DE PAIEMENT CAF DEPUIS L'APPLI OU LE SITE DE LA CAF

Pour rappel, lorsque vous utilisez l'application « CAF mon compte » ou le site CAF.FR, le document que vous devez fournir est l'«**Attestation de paiement** », sur laquelle figurent les membres du foyer, le dernier versement de prestations familiales et le quotient familial, de moins de 3 mois à la date de l'inscription. Merci de ne pas fournir le document intitulé « Attestation de quotient familial ».

Sur la page d'accueil, sélectionnez dans l'ordre :

1. « Mes attestations »
2. « Attestation de **paiement** »
3. « Pour le mois de ... » (mois en cours)
4. « Recevoir par courrier » ou « Télécharger ».

En cliquant sur « recevoir par courrier » vous recevrez une copie par courrier postal à votre domicile.

En téléchargeant votre attestation de paiement, vous pouvez ensuite vous l'envoyer par mail ou l'imprimer.

Pour toute question, composez le **0 800 075 065**, du 14 mai au 12 juillet et du 25 août au 11 octobre 2025, lundi : 8h30-18h ; mardi-mercredi-jeudi : 8h30-19h ; vendredi : 8h30-17h ; samedi : 9h-12h

Pour les familles non-allocataires CAF

➔ Pour vous inscrire à la restauration scolaire et bénéficier de la tarification au quotient familial, **éditez une attestation Région QF** à partir du site de la Région en suivant les étapes ci-dessous

1. Rendez-vous sur www.iledefrance.fr/equitables pour consulter les tarifs et accéder à la calculette ou bien directement sur : www.calculette-qf.iledefrance.fr, pour toute question, composez le **0 800 075 065**.

2. Créer un compte avec **Île-de-France connect** ou authentifiez-vous en vous connectant avec un service partenaire : **FranceConnect** ou **monlycee.net (ENT)**.

3. Choisissez l'année scolaire de l'inscription future et sélectionner « **scolarisation publique** »

4. Cliquez sur « je ne suis pas allocataire CAF », si vous n'êtes pas allocataire CAF ou si vous êtes allocataire mais que votre n° de dossier n'était pas reconnu.

5. Renseigner les ressources du foyer demandées. Pour les allocataires CAF dont le n° de dossier n'était pas reconnu, nous vous invitons à suivre ce parcours et à renseigner le montant de votre dernière allocation CAF dans la case « prestation familiale » ainsi que toutes les autres ressources du foyer.



6. Editer votre attestation REGION et transmettez les pièces **obligatoires** au service intendance de votre lycée, pour permettre la prise en compte de votre quotient familial :

- ❖ Photocopie de l'intégralité de l'avis d'imposition 2024 sur les revenus 2023 (ou de non-imposition) de l'ensemble du foyer
- ❖ Photocopie de l'intégralité du livret de famille
- ❖ Photocopie des prestations familiales (MSA ou CAF) de moins de 3 mois à la date de la demande de l'établissement (si vous aviez coché avoir perçu des allocations familiales) que vous êtes allocataire MSA ou CAF
- ❖ L'attestation Région téléchargée

Tarifs des repas pour l'année scolaire 2025-2026, à payer au ticket ou au forfait :

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
TRANCHES DE QUOTIENT FAMILIAL	≤ 183	≤ 353	≤ 518	≤ 689	≤ 874	≤ 1078	≤ 1333	≤ 1689	≤ 2388	> 2388
TARIFS AU TICKET	0,50 €	1,80 €	2,02 €	2,23 €	2,45 €	2,66 €	2,86 €	3,43 €	4,01 €	4,58 €
TARIFS AU FORFAIT*	0,20 €	1,50 €	1,72 €	1,93 €	2,15 €	2,36 €	2,56 €	3,13 €	3,71 €	4,28 €
Prise en charge Région sur le coût moyen d'un repas (10 €)	95 à 98%	82 à 85%	80 à 83%	78 à 81%	76 à 79%	74 à 77%	72 à 75%	66 à 69%	60 à 63%	54 à 57%

(*) Lorsque le régime d'inscription déterminé par le conseil d'administration du lycée est au forfait, les familles bénéficient d'un abattement de 0,30 € par repas.